

**Procès-verbal
de la réunion de Conseil Municipal du 10 décembre 2025**

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Début de séance : 19 heures

Étaient présents : 10

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BRUTSAERT Gwënaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric

Pouvoirs : de HERPIN Julien à BARBIER Mathieu, de BLANCHARD Emmanuel à DRON Rachel

Était absent : VIOLEAU Christophe

Secrétaire de séance : POUPARD Benoit

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025
- Révision du prix du loyer du commerce multiservices « La Mazérienne »
- Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé
- Décisions modificatives au budget
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 04 novembre 2025

2. Révision du prix du loyer du commerce multiservices

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du loyer du commerce multiservices est de 686.35 € HT soit 823.62 € TTC et propose de réviser à la baisse le prix du loyer afin de permettre à la locataire-gérante de développer son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 11 voix Pour et 1 abstention :

- de fixer le prix du loyer du commerce multiservices « La Mazérienne » à 458.33 € HT soit 550.00 € TTC à partir du mois de décembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette baisse du prix du loyer.

3. Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 mars 2025, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avis du CST, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
- De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : 30 € par agent et par mois
- D'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

4. Décisions modificatives au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative comme suit

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
615231 – entretien voirie - 4 260 €	
6045 – frais études pour le parking du Cabinet Infirmier 3 335 €	
62878 – remboursement électricité 925 €	

Questions diverses

- Installation d'un dispositif de contrôle d'accès au terrain de tennis par le Tennis Club de Mazeray.
- Présentation du bulletin municipal 2025.
- Vendredi 19 décembre à 15h00, mise sous pli des bulletins municipaux pour une distribution le week-end du 19-20-21 décembre.
- Plusieurs fils pris dans les arbres à Maison Neuve
- Fil téléphonique à terre au Cluzeau

Manifestations à venir

12 décembre 2025 : spectacle de Noël du RPI à partir de 18h30 (goûter à partir de 17h30).

16 janvier 2026 : cérémonie des vœux de la commune à 18h30.

Séance levée à 20h35

Le secrétaire de séance,
Benoit POUPARD

Le Maire,
Sylvain MARCHAL